



STAGE SYNDICAL

ouvert à toutes et tous

syndiqué-es ou non



SAVOIR LIRE SA FICHE DE PAIE

Mardi 8 décembre de 9h00 à 12h30

VISIO

- Le traitement brut et le « net à payer »
- Le mode de calcul des retenues (pension civile, CGS et CRDS...)
- Les cotisations salariales (avec les spécificités selon les statuts)
- La prise en compte d'événements (les congés maladie, temps partiels thérapeutiques...)
- le montant imposable
- Et toutes vos questions !

CODE	ÉLÉMENT	AUTRE	ÉCHELON	INDICATEUR
101000	TRAITEMENT BRUT	1220,47		
101000	RETENUE PC		118,49	
200522	PR. SERVICE ET RENDEMENT	117,50		
200400	IND. SPEC. SERVICE	284,50		
401301	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		-28,33	
601301	C.S.G. DEDUCTIBLE		-38,53	
61101	C.S.D.S.		-3,78	
603301	COTIS. PATRON. ALLOC. FAMIL.			38,89
603501	COT. PAT. PRAL. DEPLACEMENT			3,70
603801	COT. SOLIDARITE ATTACHEME			2,30
604001	COT. PAT. MALADIE DEPLACON			71,86
611000	COTIS. PC			963,02
611004	COTISATION ATI			4,15
654500	COT. PAT. VEH. TRANSPORT			4,45
650101	PRECOMPTE POUR TRAP PERCU		421,15	
702371	IMPOT. COTISATIONS		82,10	
604000	RENT. COTIS. AC. RA			-2449,74

VOTRE DÉDUCTION AU VERGÉ

IMPOTS - VOTRE DÉCOMPTÉ	TOTAL DÉPENSES	-2249,79	e	225,71	e	-2449,50				
NUMERO DE COMPTE	1 55 06 85 175 005 83	e	-484,15	TOTAL A MOIS	e	3324,38	e	729,20	e	-1543,47
NET A PAYER	1 190,88	e	TOTAL DEDUCTIONS	740,84	e					

Comment s'inscrire ?

1. Présentez **dès aujourd'hui** votre demande d'autorisation d'absence à votre supérieur hiérarchique (téléchargeable sur notre site www.snasub.fsu.poitiers.fr) et au plus tard **un mois avant la date du stage, soit le 8 novembre 2020. Ne tardez pas !**

Le stage syndical est un droit et fait l'objet d'une autorisation d'absence. Le temps du stage n'est pas décompté de vos congés.

2. Inscrivez-vous sur le formulaire disponible sur notre site www.snasub.fsu.poitiers.fr